

## Municipalité de Rémigny

### PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 12 MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024)** à dix-neuf heures trente (19 h 30).

#### **SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Yves Rainville  
Madame Samantha Dufresne  
Madame Cindy Coderre  
Monsieur Marc Landry

#### **EST ABSENTE :**

Madame Nicole Lefebvre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 30.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim, Monsieur Olivier Pelletier, inspecteur municipal, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet et Madame Germaine Champoux, adjointe administrative.

La mairesse souhaite la bienvenue au public présent et au nouveau conseiller élu sans opposition au poste n° 6, Monsieur Marc Landry.

#### **048-03-2024**

##### **1. Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Cindy Coderre;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

12.1 Prix livre du historique

12.2 Rappel politique tolérance zéro – violence verbale

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

##### **2. Adoption des procès-verbaux**

#### **049-03-2024**

##### **2.1. Séance ordinaire de 13 février 2024;**

Le procès-verbal cité en titre a été transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Yves Rainville;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire 13 février 2024 soit adopté tel que présenté, tout comme s'il avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

#### **050-03-2024**

##### **2.2. Reprise de la séance ordinaire le mardi 22 février 2024**

Le procès-verbal cité en titre a été transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Samantha Dufresne;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2024 soit adopté avec les modifications mentionnées, tout comme s'il avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**051-03-2024**

**3. Adoption des comptes du mois de février 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Cindy Coderre;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois de février 2024 au montant de deux cent trente-neuf mille sept cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt cents (239 769.80 \$) tels que présentés;
- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois février 2024 au montant de vingt-cinq mille cinquante-neuf dollars et soixante cents (25 059.60 \$) tels que présentés pour un total global de deux cent soixante-quatre mille huit cent vingt-neuf dollars et quarante cents (264 829.40 \$).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**4. Période de questions de l'assistance;**

Aucune question.

**5. Correspondance :**

**Informations**

- 5.1. Ouverture prochaine usine de béton bitumineux – demande d'information
- 5.2. Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation
- 5.3. HKR Consultation – nouvelle firme ingénieur prochainement en région
- 5.4. Aide et soutien aux municipalités – MAMH
- 5.5. Entente de délégation MFFP- décret 741-2023

**Décisions**

**052-03-2024**

**5.6. Demande École Rivière-des-Quinze – Gala reconnaissance**

**CONSIDÉRANT** la demande de don reçue de l'école Rivière des Quinze pour le gala reconnaissance 2024;

**CONSIDÉRANT** que ce gala récompense les efforts soutenus des étudiants dans plusieurs domaines académiques tout au long de leur parcours;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Samantha Dufresne;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**QU'UN** don de cent dollars (100 \$) soit accordé à l'école Rivière des Quinze pour son gala reconnaissance 2024.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**053-03-2024**

**5.7. Offre pour tonte de pelouse**

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de Marianne Lajeunesse pour la tonte des pelouses et visant à combler les semaines avant l'arrivée de l'étudiant affecté à la tonte et après son retour en classe à la fin de l'été;

**CONSIDÉRANT** que les étudiants sont disponibles seulement de la fin juin à la mi-août approximativement;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Yves Rainville;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité accepte l'offre de Marianne Lajeunesse pour la tonte des pelouses en début et en fin de saison au taux horaire de 25 \$/heure.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

#### **5.8. Offre calcium liquide**

La municipalité aura à demander des soumissions pour le transport et l'épandage de calcium liquide avant l'été. Les entreprises suivantes, seuls dépositaires en région, recevront les appels d'offres :

- RM Enterprises
- Wolseley (Marcel Baril)

**054-03-2024**

#### **5.9. Défi relais des pompiers juin 2024 – demande de don**

**CONSIDÉRANT** la demande de don reçue de la Fondation des pompiers pour le relais des pompiers qui aura lieu en juin 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'un pompier de la région participera à l'activité qui consiste en une course à relais de 300 km au total, où chaque participant parcourt une distance de 5 km avec son habit de combat et ses équipements respiratoires;

**CONSIDÉRANT** que la fondation des pompiers remet les profits aux grands brûlés et permettent l'achat d'équipements spécialisés pour le traitement des grands brûlés et le financement de la recherche;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Samantha Dufresne;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité accorde un don de 50 \$ plus le frais de transfert de 2.50 \$ pour un total de 52.50 \$.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**055-03-2024**

#### **5.10. Demande Cé l'Éden – aide financière projet de nichoir**

**CONSIDÉRANT** la demande de don reçue de l'organisme Cé l'Éden de Nédélec pour son projet de nichoir pour les hirondelles bicolores;

**CONSIDÉRANT** que le projet a déjà reçu de financement du FRR volet 2;

**CONDISÉRANT** que le conseil avait appuyé la demande de l'organisme pour le financement par le FRR volet 4 pour ne pas avoir à financer directement ce projet;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Cathy Bruneau;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité refuse la demande de financement de l'organisme Cé l'Éden.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

## 6. Rapport des travaux publics et services incendie:

### 6.1. Rapport de l'inspecteur

L'inspecteur municipal présente son rapport pour le mois de février et ses prévisions pour mars. Il souligne que des travaux d'entretien devront être faits sur le loader pour réparer des fuites d'huile hydraulique, d'huile à moteur et d'antigel.

056-03-2024

#### 6.1.1. Soumission transport d'équipements à Poularies

**CONSIDÉRANT** que le chargeur du tracteur doit être transporté chez Machinerie Horticole Abitibi de Poularies pour l'installation du 3<sup>e</sup> lien hydraulique;

**CONSIDÉRANT** les offres de prix reçues :

- Machinerie Horticole Abitibi 100 \$/heure + tx
- Nathan Dufresne 400 \$ + tx
- Serge Bilodeau 300 \$ + tx

**CONSIDÉRANT** que le temps estimé pour l'allée-retour est de 3.5 à 4 heures incluant le déchargement du matériel;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Cathy Bruneau;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité retienne les services de M. Serge Bilodeau pour le transport du chargeur à Poularies au montant de 300 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

057-03-2024

#### 6.1.2. Soumission nivelage hors contrat

**CONSIDÉRANT** l'état de plusieurs chemins municipaux suite aux températures douces et au transport de bois;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs plaintes ont été reçues de citoyens;

**CONSIDÉRANT** que la directrice a contacté les transporteurs pour leur demander d'effectuer le transport de nuit, lorsque la température est plus froide afin de minimiser les dommages aux chemins et de réduire leur vitesse et leur charge;

**CONSIDÉRANT** les offres de prix reçues des entrepreneurs suivants :

- M. Serge Bilodeau au montant de 5000 \$ + tx (estimation 17 à 20 h, soit un taux horaire entre 250 \$ et 294.12 \$ / heure);
- Excavation N. Dufresne au montant de 170 \$ /heure

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Samantha Dufresne;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité retienne les services d'Excavation N. Dufresne pour un nivelage hors contrat au montant de 170 \$ par heure.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Le conseil profite de la discussion pour identifier les entrepreneurs qui recevront l'appel d'offres sur invitation pour l'entretien des chemins d'été 2024 :

- Excavation N. Dufresne
- Serge Bilodeau
- Transport D. Barrette
- FDA Transport (Francis Germain)

**7. Rapport de l'administration;  
058-03-2024**

**7.1. Bilan entente de délégation MFFP**

**CONSIDÉRANT** l'entente de délégation de gestion avec le ministère des ressources naturelles et des forêts;

**CONSIDÉRANT** que le bilan financier doit être transmis avant le 31 mars 2024 accompagné de sa résolution d'adoption;

**CONSIDÉRANT** qu'aucuns travaux n'ont été effectués pour l'année 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Cindy Coderre;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité approuve le bilan financier de l'entente de délégation de gestion montrant des revenus de 0\$ et des dépenses de 0 \$ pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**7.2. Liste des donateurs et rapport de dépenses – élection du 24 mars**

La directrice rappelle au conseiller récemment entré en poste qu'il doit produire le formulaire DGE-1038 et le remettre à la direction pour envoi au directeur général des élections dans un délai de 90 jours suivants la date du scrutin sous peine d'amende de 50 \$ par jour de retard.

**7.3. Arpentage du bail en milieu hydrique – Marina**

Reporté, des informations supplémentaires sont nécessaires.

**059-03-2024**

**7.4. Commande chaises et matériel de bureau**

**CONSIDÉRANT** que lors de l'adoption du budget les conseillers ont décidé d'inclure un montant pour l'ajustement ergonomique des bureaux;

**CONSIDÉRANT** que le conseil préfère payer le matériel que les employés ont besoin plutôt qu'une étude ergonomique;

**CONSIDÉRANT** que les employés ont effectué la formation sur l'ergonomie de l'APSAM et ont évalué leur poste de travail et leur besoin de matériel;

**CONSIDÉRANT** les soumissions de Services Informatiques Logitem inc. reçues en février pour le matériel sélectionné;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Cathy Bruneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**D'AUTORISER** l'achat du matériel suivant chez Services Informatiques Logitem inc. (Hamster) :

- 2 chaises de bureau 873.70 \$ taxes incluses;
- 2 supports d'écrans double 603.62 \$ taxes incluses;
- 5 écrans 24 pouces 1 053.23 \$ taxes incluses;
- 1 support d'écran ajustable 44.83 \$ taxes incluses;

Pour un grand total de 2575.38 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**7.5. Élection**

La directrice informe le conseil qu'à la suite de la dernière élection qui s'est terminée par l'élection sans opposition de M. Marc Landry au poste de conseiller #6, le poste 3 est resté vacant et une élection partielle devra être déclenchée de nouveau pour combler le poste toujours vacant. L'élection est prévue pour le 19 mai 2024, la direction en informera le directeur général des élections pour confirmer la date sélectionnée.

#### **7.6. Déclaration intérêts pécuniaires**

La directrice informe M. Marc Landry qu'il doit produire une déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à la loi et que cette déclaration doit être renouvelée à la date anniversaire de l'élection du candidat.

#### **7.7. Auditeur externe – vérification comptable**

La directrice informe le conseil que le vérificateur général est venu le 5 mars pour faire la vérification des dossiers de la municipalité.

### **8. Rapport de l'agente de développement**

#### **8.1. Site web**

Le nouveau site web sera mis en ligne à partir du 21 mars 2024. Une annonce sera publiée sur Facebook pour en informer les citoyens.

#### **8.2. Quai rue du Parc**

Des informations seront prises afin de pouvoir faire avancer le dossier.

### **9. Suivi des réunions précédentes**

Aucun sujet.

### **10. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC;**

Il n'y a pas eu de nouvelle réunion depuis la dernière séance.

### **11. Varia :**

#### **11.1. Livre historique**

Un inventaire des livres restants sera effectué.

#### **11.2. Rappel politique tolérance zéro et civilité**

Un rappel est fait par la directrice générale par intérim au élus, citoyens et employés présents concernant le niveau de respect et de politesse attendu en séance du conseil. La directrice rappelle que tout peut être dit mais de façon polie et respectueuse.

### **12. Période de questions;**

Aucune question.

**060-03-2024**

### **13. Levée de la séance**

Ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, Monsieur Yves Rainville propose la levée de l'assemblée, il est 21 h 08.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Directrice générale et greffière-trésorière  
par intérim

**Je, Cathy Bruneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**